Conseil des droits de l’homme

17e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Malaisie**

Genève, le 24 octobre 2013

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation malaysienne et la félicite pour les progrès réalisés depuis son premier examen.

La Suisse est opposée à la peine de mort en toutes circonstances et appelle à l’instauration d’un moratoire sur les exécutions. Comme premier pas vers ce but**, la Suisse recommande à la Malaisie d’abroger la peine de mort obligatoire et de supprimer son application pour les infractions liées à la drogue**.

Préoccupée par les dispositions restrictives du *Peaceful Asssembly Act*, **la Suisse recommande à la Malaisie de modifier cette loi afin de garantir le droit de réunion pacifique et de faciliter la visite du Rapporteur spécial sur le droit de réunion et d’association pacifiques.**

La Suisse s’inquiète que les droits à la terre et à la culture des peuples autochtones ne soient pas pleinement reconnus légalement. **La Suisse recommande à la Malaisie d’assurer que les lois relatives aux peuples autochtones ainsi que leur mise en œuvre soient conformes à la Déclaration sur les Droits des Peuples Autochtones.**

Finalement, **la Suisse recommande à la Malaisie de ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi que la Convention contre la Torture. Enfin, la Suisse recommande à la Malaisie de ratifier le Statut de Rome.**

Je vous remercie.